

Appel à projets

Matériel sportif
Sport & Handicap
2017

Objectif

Toute personne en situation de handicap doit pouvoir accéder à la pratique sportive. Aussi, disposer d'un matériel adapté est la condition sine qua non à l'aboutissement des projets, à l'ouverture des pratiques sportives en direction de ces personnes.

L'appel à projets a ainsi pour objectifs :

- de favoriser une meilleure prise en considération du public handicapé et une démocratisation des pratiques,
- de renforcer l'existant en adaptant le matériel sportif ou technique dans les sections, les clubs, les établissements de santé,
- de favoriser le développement de nouvelles structures handisport et sport adapté sur l'olympiade,
- d'augmenter le nombre de licences.

① Quel type de projet ?

Les projets éligibles concernent :

- les investissements d'équipement (matériel sportif)
- les matériels pédagogiques liés au développement de l'accueil des publics handicapés (sport adapté ou handisport)

② Qui peut répondre ?

L'appel à projets « matériel sportif – sport et handicap » s'adresse aux :

- Associations : clubs sportifs affiliés à une fédération agréée, comités départementaux, ligues régionales,
- Etablissements de santé : IME, établissements spécialisés, foyers de vie, etc... ayant un partenariat avec un club sportif proposant des activités sportives aux personnes en situation de handicap.

Si la structure a bénéficié de l'appel à projets précédemment, le dossier doit être soldé avant de pouvoir bénéficier d'une nouvelle aide.

Chaque structure peut présenter un seul projet par an.

③ Comment procéder ?

Le candidat doit :

① Remplir le dossier de candidature à l'appel à projets transmis par le service des sports sur demande et fournir les pièces complémentaires obligatoires.

② Adresser le dossier de candidature à la Région **au plus tard le 15 août 2017** en version :

- **Soit papier** dans une enveloppe spécifiant «Appel à projets 2017 : matériel sportif – Sport & Handicap» à l’adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil régional
 Direction Culture, Jeunesse, Sports, Vie Associative et Bénévolat
 Pôle vie sportive et évènementiel
 Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9

- **Soit informatique** (format Word ou PDF) à l’adresse suivante :
adeline.munilla@paysdelaloire.fr

L’envoi d’un dossier vaut acceptation du règlement.

Seuls les dossiers complets respectant le présent règlement et reçus dans les délais impartis seront pris en compte.

4 L’aide financière régionale

Le soutien financier des projets par le Conseil régional des Pays de la Loire se fera de la manière suivante :

Montant du projet	500 € à 2 999 €	3 000 € à 29 999 €	Supérieur à 30 000 €
Subvention maximum	80 % de la dépense subventionnable	60 % de la dépense subventionnable	40 % de la dépense subventionnable

Le montant maximum de la participation de la Région est plafonné à 15 000 €, par structure.

5 La sélection des projets

- Les projets seront notamment examinés au regard des critères suivants :
 - Démarche structurante de la pratique handisport ou sport adapté pour l’association ou l’établissement de santé,
 - Le nombre de pratiquants concernés,
 - Objectifs des acquisitions : compétition, sensibilisation, stages, création de section etc...,
 - La dimension territoriale,
 - La dimension multi-partenariale.
- Le montage financier et la viabilité du projet : le budget, la qualité du plan de financement ainsi que la solidité financière du maître d’ouvrage seront évalués.
- La qualité de l’encadrement des activités,
- La valorisation du partenariat de la Région,

- Pour les demandes formulées par les établissements de santé, il doit s'agir exclusivement de projets sportifs permettant la création de sections pérennes et favorisant le lien avec la Fédération sportive concernée (affiliation).

6 Calendrier

L'appel à projet est ouvert du 1^{er} janvier au 15 août 2017.

Dépôt du dossier	Présentation à la Commission permanente
Avant le 28 février 2017	Commission permanente du 19 mai 2017
Avant le 30 avril 2017	Commission permanente du 7 juillet 2017
Avant le 15 août 2017	Commission permanente du dernier trimestre 2017

7 Contact

Région des Pays de la Loire
Direction Culture, Jeunesse, Sports, vie Associative et Bénévolat Service Patrimoine
Service des sports
Adeline MUNILLA – Chargée de programme
Tél. : 02 28 20 54 21 – Courriel : adeline.munilla@paysdelaloire.fr